



Le Puits de l'Aune – Don Bosco
Rue Louis Blanc BP 96 42110 Feurs
Tél. : 04.77.26.11.65 feurs@cneap.fr www.lepuitsdelaune.fr
Association déclarée à Préfecture de la Loire n° W421001059
SIRET : 776 307 530 00027 NAF : 8532Z



URGENT

Dans le cadre du remplacement d'un agent en arrêt de travail
**LA CRECHE BABYLAUNE RECRUTE UN(E)
AGENT PETITE ENFANCE**

**CONTRAT A DUREE DETERMINEE remplacement à partir du 2/10
100% ETP Base 35 du mardi au samedi**

La Crèche BABYLAUNE est une entité du Puits de l'Aune avec 18 berceaux et un projet d'établissement axé sur le développement durable et la promotion de la parentalité.

Missions : En tant qu'Agent de Petite Enfance H/F (AUX), vous assurez un accueil de confiance pour les parents et les enfants dans le cadre de la crèche et du Lieu d'accueil Enfant Parents LAEP du Territoire Forez Est COCCIBULLE

- Assurer des activités liées à l'hygiène, l'alimentation et l'éveil
- Proposer des activités quotidiennes afin de promouvoir le développement, l'éducation et l'épanouissement des enfants ainsi que leur intégrité physique et psychique
- Permettre l'évolution des enfants dans un cadre sain et sécurisé, par le respect des normes d'hygiène et de sécurité
- Participer à la vie de la crèche au travers des réunions, du projet pédagogique et autres projets visant l'amélioration de la qualité d'accueil
- Accueillir des enfants et des parents dans le cadre du LAEP Cocci'bulle sur des séquences assurés en binôme.
- Afin d'évoluer de manière constructive et épanouissante dans le milieu de la petite enfance, participer aux formations proposées par la direction encadrante, notamment par l'obtention de diplômes
- Participer à l'encadrement des stagiaires du Lycée en immersion

Diplômes exigés : DE Auxiliaire de puériculture, CAP AEPE, Autres diplômes en lien avec le secteur de la petite enfance ou du Service aux Personnes (**bac Pro SAPAT**)

Une expérience auprès de jeunes enfants est exigée.

Une expérience en Lieu Accueil Enfant Parent (LAEP) est un plus.

Qualité requise : autonomie, patience, sens des responsabilités, travail en équipe
Permis B et voiture exigée

Conditions salariales : Convention collective CCn OEFMT,

Remboursement des frais kilométriques pour les déplacements professionnels hebdomadaires du mercredi

Salaire selon expérience à 1700 € brut minimum pour 100% etp

Modalités de recrutement

- Réception des CV+ LM à babylaune.feurs@cneap.fr
- Disponibilité immédiate exigée

Attention seules les candidatures par mail ou par courrier seront traitées